



Délibérations du Conseil Municipal du 08 décembre 2022

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
	Approbation du procès-verbal de séance du 20 octobre 2022	-Approuver le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 ;	Approuvé à l'unanimité
D22-120	Approbation du soutien de Morlaix Communauté à l'investissement des communes – Fonds de coopération et de solidarité territoriale 2022/2026	-Approuver les modalités d'attribution du Fonds de coopération et de solidarité territoriale ;	Adopté à l'unanimité
D22-121	Approbation du rapport de la CLECT du 10 octobre 2022 – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	-Approuver le rapport de la CLECT du 10 octobre 2022 relatif aux charges transférées au 01/01/2020 concernant la gestion des Eaux Pluviales Urbaines et sa mise en œuvre à compter du 01/01/2023 ; -Autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;	Adopté à l'unanimité
D22-122	Instruction des autorisations du droit des sols – Renouvellement de l'adhésion au service commun de Morlaix Communauté	-Approuver le renouvellement de l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de Morlaix Communauté, -Autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante ;	Adopté à l'unanimité
D22-123	Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants à compter du 1 ^{er} janvier 2024	-Assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants à compter du 01/01/2024, -Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;	Adopté à l'unanimité
D22-124	Taxe d'aménagement – Renonciation à percevoir	-Approuver la renonciation de Morlaix Communauté à sa part de la taxe d'aménagement pour les années 2022&2023 ainsi que la conservation par les communes pour les mêmes années de la perception de cette dernière ;	Adopté à l'unanimité
D22-125	Rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) eau potable, assainissement collectif et SPANC pour l'année 2021	- Prendre acte de la présentation des rapports annuels sur les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de l'année 2021 ;	Le Conseil a pris acte
D22-126	Rapport SDEF 2021	-Prendre acte de ce rapport ;	Le Conseil a pris acte
D22-127	Décision modificative n°3 : Budget commune	-Autoriser les virements de crédits proposés, -Autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'école privée Ste Marie ;	Adopté à l'unanimité
D22-128	Décision modificative n°1 : Budget Lotissements	-Autoriser les virements de crédits proposés ;	Adopté à l'unanimité
D22-129	Tarifs au 01.01.2023 : Location des salles	-Fixer les tarifs de location des salles à compter du 01/01/2023 ;	Adopté à l'unanimité
D22-130	Tarifs au 01.01.2023 : Concession cimetières	-Fixer les tarifs des concessions des cimetières à compter du 01/01/2023 ;	Adopté à l'unanimité
D22-131	Mise en place de la gratuité à la médiathèque	-Approuver la mise en place de la gratuité à la médiathèque à compter du 1er janvier 2023, -Autoriser Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 abstentions)
D22-132	Adhésion au Cerema	- Solliciter l'adhésion de la commune de Plouigneau auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques,	Adopté à l'unanimité

		<p>l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction,</p> <ul style="list-style-type: none"> -Régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée; -Désigner un représentant au titre de cette adhésion ; -Autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ; 	
D22-133	DETR - Réalisation d'une crèche	<ul style="list-style-type: none"> -Valider le programme de travaux et son enveloppe prévisionnelle, -Solliciter la DETR et la DSIL au titre de l'année 2023 pour le projet de crèche ; -Valider le plan de financement prévisionnel, -Donner l'autorisation à Mme le Maire de modifier le plan de financement si besoin suivant l'évolution de celui-ci, -Autoriser Mme le Maire à signer tout document ou convention utiles au financement et à la réalisation de l'opération ; 	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 abstentions)
D22-134	Budget Commune: Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2023	-Se prononcer sur la possibilité d'engager, liquider et mandater, jusqu'à la date du vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses totales inscrites au budget principal de la Commune de 2022, soit 907 385.75 € ;	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre)
D22-135	Budget Maison de santé: Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2023	-Se prononcer sur la possibilité d'engager, liquider et mandater, jusqu'à la date du vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses totales inscrites au budget Maison de santé de 2022, soit 3 750.00€ ;	Adopté à l'unanimité
D22-136	Budget Energies renouvelables - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2023	-Se prononcer sur la possibilité d'engager, liquider et mandater, jusqu'à la date du vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses totales inscrites au budget Energies renouvelables de 2022, soit 10 950.00 € ;	Adopté à l'unanimité
D22-137	Rénovation énergétique réhabilitation et restructuration Ecole de La Chapelle du Mur - Avenant 1 lot n° 2 « Terrassement VRD »	<ul style="list-style-type: none"> -Approuver cet avenant n°1 lot n° 2 « Terrassement VRD » d'un montant de 6 447.00 €HT, -Autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ; 	Adopté à l'unanimité
D22-138	Extension et réorganisation de l'Ecomusée – Avenant 1 lot n°04 « Couverture »	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver l'avenant 1 lot 04 »Couverture » d'un montant de 5 900,00€HT ; -Autoriser Mme le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ; 	Adopté à l'unanimité
D22-139	Extension et réorganisation de l'Ecomusée - Avenant 3 lot n° 02« Gros-Œuvre »	<ul style="list-style-type: none"> -Approuver l'avenant n°3 – lot 2 « Gros œuvre » d'un montant de 12 685.28 €HT, -Autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ; 	Adopté à l'unanimité
D22-140	Extension et réorganisation de l'Ecomusée - Avenant 1 lot n° 12 « Plomberie Chauffage Ventilation »	<ul style="list-style-type: none"> -Approuver l'avenant n°1 lot n° 12 « Plomberie Chauffage Ventilation » d'un montant de 12 169,90 € HT, -Autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y relatives ; 	Adopté à l'unanimité
D22-141	Horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur la commune historique de Plouigneau	<ul style="list-style-type: none"> -Interrompre l'éclairage public en tout ou partie en cours de nuit sur la commune historique de Plouigneau dans les conditions définies sur le tableau annexé à la délibération, -Interrompre l'éclairage public en tout ou partie pendant la période estivale, -Interrompre l'éclairage public occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité, Les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation seront pris par Mme le Maire ; 	Adopté à l'unanimité
D22-142	Horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur la commune historique de Le Ponthou	<ul style="list-style-type: none"> -Interrompre l'éclairage public en tout ou partie en cours de nuit sur la commune historique du Ponthou dans les conditions définies sur le tableau annexé à la délibération, - Interrompre occasionnellement dans le cadre du dispositif Ecowat, l'éclairage public. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF. 	Adopté à l'unanimité

		Les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation seront pris par Mme le Maire ;	
D22-143	Désignation d'un correspondant incendie et secours	-Désigner un correspondant ;	Adopté à l'unanimité
D22-144	Dérogation au repos dominical des salariés en 2023	-Autoriser l'ouverture des professionnels de l'automobile et des commerces de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé, cinq dimanches en 2023 ;	Adopté à l'unanimité
D22-145	Convention de servitudes GRDF Bretagne/Commune de Plouigneau	-Approuver la convention de servitude sous seing privé en date du 15 juin 2021, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à PLOUIGNEAU (29), cadastrée section AD, numéro 628, -Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude ;	Adopté à l'unanimité
D22-146	Modification du tableau de classement de la voirie communale	-Classer les parcelles cadastrées n° 2179, 2200, 2201 et 2258 de la section H dans le domaine public de la commune, -Emettre un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Madame le Maire (rajout VC 605 et VC 606) ; -Adopter le tableau de classement de la voirie communale qui établit la longueur des voies classées dans le domaine public communal, -Préciser que l'intégration de ces voies porte le linéaire de voirie communale de Plouigneau à 156.351 mètres ;	Adopté à l'unanimité
D22-147	Motion	-Adopter une motion concernant les conséquences de la crise économique et financière ainsi qu'énergétique ;	Adopté à l'unanimité
D22-148	Information relative aux décisions prises par délégation (articles L2122.22 et L.2122.23 du CGCT)	-Prendre acte de cette information.	Le Conseil a pris acte